

**Communiqué de Presse : Cérémonie de Signature de
la Convention Fonds Social de Développement
Jeudi 06 Octobre**

Ce jeudi 06 Octobre 2012, Monsieur l'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, Jean-Marc SIMON, signera avec Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, Charles Koffi DIBY, le protocole d'accord entre le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le gouvernement de la République Française portant sur la mise en œuvre du mécanisme intitulé « Fonds Social de Développement » (FSD).

L'enveloppe 2011 du Fonds Social de Développement, d'un montant de 800 000 euros (soit 520 000 000 CFA) a vocation à financer des projets de proximité initiés par des porteurs locaux, associations, structures étatiques ou collectivités locales, au bénéfice direct des populations.

Les projets éligibles au Fonds Social de Développement interviennent en priorité en faveur des plus vulnérables en privilégiant les enfants, les jeunes et les femmes. Les objectifs sont le renforcement des capacités de la société civile et la lutte contre la pauvreté en milieu urbain et rural. Compte tenu de la crise post électorale qui a frappé la Côte d'Ivoire en ce début d'année, le FSD financera également des projets de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités autour des notions de réconciliation nationale, de cohésion sociale et de droits de l'Homme.

L'allocation d'une subvention du Fonds Social de Développement, limitée dans une fourchette allant de 10 000 à 60 000 €, sera décidée de façon collégiale par un comité consultatif composé outre la partie française, de représentants de l'Etat Ivoirien et de la société civile.